

Séance ordinaire du 17 août 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-septième jour du mois d'août deux mille quinze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Robert Maranda.

Sont absents : le maire Gilles Lehouillier et le membre du conseil Clément Genest.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-07-69

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2015, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Développement économique et de la promotion

Bail à intervenir avec 9296-0194 Québec inc. pour la location de la salle Desjardins et de la salle de réunion au Complexe deux glaces Honco
Document d'aide à la décision DEV-2015-037 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-70

Période de questions

Environ 10 personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2015-07-71

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil de la Ville au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville
tenue le 15 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-72

Dépôt d'avis de changement relatifs à la déclaration des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil de la Ville

L'assistante-greffière fait rapport au conseil de la Ville des avis de
changement relatifs à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du
conseil de la Ville Ann Jeffrey et Fleur Paradis et Michel Turner en déposant
ces avis de changement.

CV-2015-07-73

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 6 et 7 juillet 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 6 et 7 juillet 2015
est déposé.

CV-2015-07-74

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2015-14-57

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2015-14-57 décrétant un emprunt pour financer des
dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au
programme AccèsLogis Québec.
-

CV-2015-07-75

Attribution du contrat pour la vidange et le transport des eaux usées provenant des installations septiques

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-012](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la vidange et le transport des eaux usées provenant
des installations septiques, pour une période de quatre ans débutant le 1^{er}
mai 2016 jusqu'au 30 avril 2020 (appel d'offres 2015-50-58), à Les
entreprises Claude Boutin (1998) inc., aux prix mentionnés à sa soumission,

pour une dépense estimée à 559 224 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-76

Attribution du contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité du système d'épaississement des boues de la station d'épuration (secteur Saint-Nicolas) et décret des travaux

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2015-010](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité du système d'épaississement des boues de la station d'épuration (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2015-50-55), à Filtrum inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense de 2 671 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-77

Attribution du contrat de rénovation du chalet de ski du Centre de plein air de Lévis et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-BI-2015-022](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la rénovation du chalet de ski du Centre de plein air de Lévis (appel d'offres 2015-50-68), à Immotech construction inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense de 234 100 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-78

Attribution du contrat pour les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire en architecture, ingénierie et laboratoire spécialisé pour des travaux de réfection de la gare intermodale de Lévis (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-077](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour une équipe multidisciplinaire en architecture, ingénierie et laboratoire spécialisé pour des travaux de réfection de la gare intermodale de Lévis (secteur Lévis) (appel d'offres 2015-55-63), à ACA Architecture inc. et WSP Canada inc., aux prix de 88 750 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-79

Financement de la dépense relative à la réparation de deux conduites d'eau brute alimentant l'usine de filtration Desjardins
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-079-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De financer la dépense relative à la réparation de deux conduites d'eau brute alimentant l'usine de filtration Desjardins, au montant maximal de 142 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-80

Attribution du contrat pour la construction de la caserne incendie (secteur Pintendre) et décret des travaux
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-090](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour la construction de la caserne incendie (secteur Pintendre) (appel d'offres 2015-50-44), à Les constructions Pierre Blouin inc., au prix de 3 923 013 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-81

Attribution du contrat pour la fourniture de panneaux, poteaux et accessoires de signalisation

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-031](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour la fourniture de panneaux, poteaux et accessoires de signalisation (appel d'offres 2015-50-62), à Signalisation Lévis inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 144 950,50 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-82

Demandes de certificats d'autorisation pour des travaux sylvicoles dans la bande riveraine du fleuve Saint Laurent

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-032-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser Lyne Latouche, architecte-paysagiste, à faire des demandes de certificats d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux sylvicoles dans la bande riveraine du fleuve Saint-Laurent de la piste cyclable du parcours des Anses, dans le cadre du projet des percées visuelles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-83

Autorisation pour la tenue de l'activité *Renaissance du camp militaire de Lauzon* au parc de la Paix

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-025](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser la Fondation du mémorial des militaires à :

- utiliser le parc de la Paix le 22 août 2015 pour l'installation et la tenue de l'activité *Renaissance du camp militaire de Lauzon*, incluant le camp de jour;
- faire des feux à ciel ouvert dans ce parc, selon les règles en vigueur de la Direction du service de la sécurité incendie.

De prendre acte de l'utilisation de reproductions d'armes à feu historiques pour des tirs à blanc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-84

Renouvellement de l'entente de développement culturel 2016 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-031](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De signifier l'intérêt de la Ville à renouveler l'entente de développement culturel 2016 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de confirmer que la contribution financière de la Ville sera de 129 000 \$ pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-85

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'un tableau indicateur au stade Georges Maranda (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-011](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'un tableau indicateur au Stade Georges-Maranda (secteur Lévis), d'affecter un montant de 30 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versement égaux, et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-86

Avenant au contrat intervenu avec 9296-0194 Québec inc. pour la location d'heures de glace pour la saison 2015-2016 et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-024](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure l'avenant numéro 2 à intervenir avec 9296-0194 Québec inc. concernant la location d'heures de glace, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-024, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

De prévoir le financement relatif à cette dépense au budget de fonctionnement

de la Direction de la vie communautaire pour la période visée par cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-87

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-027](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder aux organismes suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- Association de hockey mineur les éclaireurs
Chaudière-Etchemin 3 275 \$
- Club de patinage artistique Saint-Romuald Saint-Jean Inc. 3 470 \$
- Association de ringuette de Lévis 3 360 \$
- Club de hockey St-Romuald Inc. 3 045 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-88

Affectation du solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-019](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter le solde disponible du règlement d'emprunt fermé identifié ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

- RV-2005-03-41 33 800 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-89

Abrogation de la résolution CV-2015-07-57 « Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage salle de quilles dans la zone M1733, avenue Taniata, située à proximité du poste de transformation d'Hydro Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome) »
[Document d'aide à la décision URBA-2015-182](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'abroger la résolution CV-2015-07-57 « Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage salle de quilles dans la zone M1733, avenue Taniata, située à proximité du poste de transformation d'Hydro-Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-90

Rétrocession du lot 4 657 929 du cadastre du Québec (Parc industriel Pintendre) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-079](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De requérir la rétrocession du lot 4 657 929 du cadastre du Québec, aux conditions apparaissant à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 17 881 897, et suivant les démarches mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2015-079, d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de rétrocession volontaire à intervenir à cet effet et à défaut, d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures judiciaires requises à cette fin et à signer tout document à cet effet.

De financer la dépense relative à cette acquisition et aux frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 40 400 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-91

Acquisition d'une partie des lots 3 296 291 et 3 296 292 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-104](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accepter la promesse de vente de 9141-6792 Québec inc. d'une partie des lots 3 296 291 et 3 296 292 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche prise de décision DEV-20015-104, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir entre les parties.

De financer la dépense relative à l'acquisition de ces parties de lots et des frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 1 057 225 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-92

Modifications à la circulation pour la tenue du *Défi sportif Desjardins* et soutien logistique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-111-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser les modifications à la circulation, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2015-111-R-1, pour la tenue du *Défi Sportif Desjardins*, le 5 septembre 2015.

D'offrir à la Fondation Desjardins l'encadrement demandé à titre d'aide logistique, tel qu'il est décrit à cette fiche de prise de décision, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-93

Fermeture temporaire du Parcours des Anses et de certaines rues, interdiction de stationner lors du *Marathon SSQ Lévis/Québec*, tirs à blanc et soutien logistique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-112](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De fermer temporairement une partie du Parcours des Anses ainsi que certaines rues et d'interdire le stationnement sur certaines rues, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-112, les 29 et 30 août 2015, pour la tenue du *Marathon SSQ Lévis/Québec*.

De prendre acte des tirs à blanc qui seront effectués lors de ce marathon.

D'apporter le support requis sur le plan logistique et technique à Marathon des deux rives Lévis/Québec, selon les paramètres établis à cette fiche de prise de décision pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-94

Modifications à la circulation pour la tenue de *l'Espéranto Fest*

[Document d'aide à la décision DEV-2015-116](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser les modifications à la circulation, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2015-116, pour la tenue de *l'Espéranto Fest*,

le 12 septembre 2015, dans le Vieux-Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-95

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone M2008 située sur la rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-124](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M2008, les habitations multifamiliales isolées de 4 à 6 logements et de prévoir des normes applicables à cet usage.

CV-2015-07-96

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-83 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2015-079](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-83 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 2 de ce règlement afin de décréter l'acquisition du lot 4 657 929 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

CV-2015-07-97

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-84 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2015-104](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-84 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 2 de ce règlement afin de décréter l'acquisition d'une partie des lots 3 296 291 et 3 296 292 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para industrielles ou de recherche.

CV-2015-07-98

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone M2008 située sur la rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-124](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-124.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-99

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H0870 à même une partie de la zone P0882 voisine, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-179](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-03-36.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-00

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage salle de quilles dans la zone M1733, avenue Taniata, située à proximité du poste de transformation d'Hydro-Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-182](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-182, et ce, avec changement par

rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-06-33.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-01

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M1607, autorisation de bâtiments mixtes avec logements dans la zone M1609 et modification des normes pour bâtiments mixtes dans la zone M1626, zones situées sur l'avenue Taniata, de chaque côté du parc Champigny, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-184](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-05-61.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-02

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage H10 de 7 à 10 logements dans la zone M1159, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-185](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-06-34.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-03

Adoption du Règlement RV-2015-14-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle faible densité à même une partie d'une aire d'affectation développement différé, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-178](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu

ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir une affectation résidentielle faible densité à même une partie d'une affectation développement différé ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2015-14-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-03-35.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-04

Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-187 et URBA-2015-156-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser un projet particulier de construction d'une habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), conformément aux plans préparés par BFN Beudet Faille Normand architectes, datés du 1^{er} mai 2015 et du 6 mai 2015, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-156-R-1, et ce, sans changement par rapport au Second projet de résolution adopté par la résolution CV-2015-07-31.

D'autoriser ce projet particulier aux conditions suivantes :

- soixante-trois cases de stationnement doivent être aménagées à l'intérieur du bâtiment principal, en sus des 27 cases de stationnement qui doivent être aménagées conformément au plan d'implantation annexé à cette fiche de prise de décision, à l'extérieur du bâtiment;
- l'installation d'une barrière automatique permettant de contrôler les sorties sur la rue des Camélias;
- les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-05

Adoption du Règlement RV-2015-14-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (chemin Vanier secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-191](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (chemin Vanier secteur Saint-Jean-Chrysostome a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet l'agrandissement de la zone H1621 à même une partie de la zone C1619 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-04-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-06

Adoption du Règlement RV-2015-14-41 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (retrait du cours d'eau, rue Claude-Jutra, secteur Saint-Nicolas, ancien terrain du ciné parc)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-195](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-41 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de supprimer l'illustration d'un cours d'eau situé à l'ouest de la rue Claude-Jutra et au sud de la Route Marie-Victorin, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, dans le secteur Saint-Nicolas ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2015-14-41 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-03-39.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-07

Bail à intervenir avec 9296-0194 Québec inc. pour la location de la salle Desjardins et de la salle de réunion au Complexe deux glaces Honco
[Document d'aide à la décision DEV-2015-037](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure le bail à intervenir avec 9296-0194 Québec inc., concernant la location de la salle Desjardins et la salle de réunion au Complexe deux glaces Honco, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-037, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail.

De prévoir la dépense relative à ce bail, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, pour les années 2016 et 2017, au budget de fonctionnement de la Direction de la vie communautaire pour chacune de ces années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-08

Félicitation aux pompiers, pompières et policiers, policières de la Ville pour leur participation aux *Jeux mondiaux des policiers et pompiers*

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par à l'unanimité

De féliciter les cinq policiers et policières et les trois pompiers et pompières pour leur participation aux *Jeux mondiaux des policiers et pompiers*, tenus du 26 juin au 5 juillet 2015 à Fairfax en Virginie, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

De féliciter monsieur Éric Paquet, pompier, pour la discipline de la course des escaliers et monsieur René Côté, policier, pour la discipline cyclisme sur route, qui ont tous les deux remporté une médaille de bronze, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-09

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-08-10

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-08-11

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Robert Maranda, maire suppléant

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
